



## Règlement de la course « SOLIDA'RUN 2025 » du 29/05/2025

1. L'association Made in Barjac organise le jeudi 29 mai 2025 la 2<sup>ème</sup> édition de la course pédestre Solida'Run, sur la commune de Barjac (30).
2. La distance du parcours est de 7,8 km. Le départ de la course adulte sera donné à 15:00 à la cave coopérative. L'arrivée a lieu au même endroit.
3. La course est ouverte à tous, licenciés ou non.
4. Une autorisation parentale vous sera demandée pour les mineurs ainsi que le Parcours Prévention Santé pour les non licenciés. Les licenciés devront présenter une licence sportive en cours de validité (FFA – FSCF – FSGT – UFOLEP).
5. La course est encadrée par les organisateurs, et les services municipaux.
6. Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée.
7. L'association souscrit une assurance mais chaque participant est tenu d'avoir une assurance « responsabilité civile » personnelle.
8. L'engagement est fixé à 11,00 € par coureur. 10,00€ en cas d'inscription en ligne.
9. Un cadeau est remis à l'arrivée.

Les inscriptions se font sur [Chronogard.fr](http://Chronogard.fr) ou sur place le jour de la course.

Animation : Cévennes Sport

Logistique : Chrono 30-07

Renseignements : Made in Barjac - 06 43 82 54 78 / [madeinbarjac@gmail.com](mailto:madeinbarjac@gmail.com)